DOCUMENT POUR TEST À DES FINS LÉGALES

Écouvillons buccaux seulement

Imprimez ce document

Ce document contient les instructions pour effectuer vous-même le prélèvement à l'aide d'écouvillons en coton que vous avez déjà à la maison ou que vous pouvez acheter en pharmacie (p. ex., Q-tips), les instructions d'envoi ainsi qu'un formulaire de consentement à remplir et à signer.

Au terme du prélèvement, vous devez avoir une enveloppe-échantillon scellée et étiquetée par personne (p. ex., une pour le père présumé et une pour l'enfant), identifiée, signée et prête à être retournée à DNAForce par la poste ou par service de messagerie.

Q1. De quoi ai-je besoin pour faire le test?

a. 2 écouvillons en coton par personne (écouvillons vendus en pharmacie). Si vous utilisez des Q-tips, coupez une des extrémités pour ne garder qu'un seul embout de coton.



b. 1 petite enveloppe en papier par personne (aucun plastique).
c. 1 grande enveloppe d'expédition (6" × 9" ou plus grand).
d. De l'eau propre: les adultes/enfants se rincent la bouche; les nourrissons boivent de l'eau à température ambiante ou on attend 3 heures après le dernier boire/repas.
e. Un témoin impartial (adulte indépendant; voir « Qui peut être témoin? » ci-après).
f. Une photo récente du visage de chaque participant (voir « Instructions pour la photo »).
g. Une pièce d'identité avec photo pour les adultes; toute pièce d'identité disponible pour les mineurs.
h. Un stylo pour l'étiquetage et les signatures.

Q2. Comment prélever les écouvillons?

a. Une personne à la fois. Ne touchez pas l'embout de coton.
b. Adultes/enfants: ne pas fumer, ni utiliser de dentifrice ou de rince-bouche pendant 2 heures avant; se rincer la bouche 3 fois avec de l'eau juste avant le prélèvement. Nourrissons: donner de l'eau à température ambiante ou attendre 3 heures après l'alimentation.
c. Roulez l'écouvillon sur toute la face interne de la joue environ 30 fois (environ 1 minute) par écouvillon. Évitez les dents et la langue. Laissez sécher chaque écouvillon à l'air pendant 1 heure.
d. Placez 2 écouvillons séchés pour cette personne dans sa petite enveloppe en papier; scellez-la.

Q3. Comment étiqueter la petite enveloppe d'écouvillons?

a. Sur chaque petite enveloppe, inscrivez en lettres moulées: nom complet, date du prélèvement (jj-mm-aaaa), sexe, groupe ethnique (Blanc, Noir, Asiatique, Hispanique, Autre) et rôle (Enfant ou Père présumé).
b. Le témoin impartial doit signer et dater par-dessus le rabat scellé, de façon que sa signature chevauche à la fois le rabat et le corps de l'enveloppe.



Q4. Que doit faire le témoin?

a. Le témoin impartial vérifie les pièces d'identité et les photos, observe ou effectue le prélèvement, scelle et signe les petites enveloppes, puis place tous les documents (enveloppes d'écouvillons scellées, formulaires remplis, photos signées et datées, copies des pièces d'identité) dans une grande enveloppe d'expédition, la scelle, en assure la garde et l'expédie directement. Les personnes testées ne doivent pas manipuler le paquet après le scellement.
b. Tous les échantillons doivent être retournés au laboratoire par la poste par le témoin; l'utilisation d'un service de messagerie avec repérage/suivi (p. ex., FedEx/UPS) est acceptable et couramment utilisée.

Q5. Qui peut être le témoin impartial (préleveur)?

Tout adulte totalement indépendant du test et capable d'assurer la chaîne de possession. Spécifiquement :

a. Ne doit pas être apparenté (par le sang ou le mariage) à un participant et ne doit pas avoir de relation personnelle proche.
b. Ne doit avoir aucun intérêt financier ou personnel dans le résultat.
c. Doit être physiquement présent pour vérifier les identités, observer ou effectuer le prélèvement, signer/dater le dos de chaque photo, et signer/dater à cheval sur le rabat scellé de chaque enveloppe d'échantillon (signature qui chevauche le rabat et l'enveloppe).
d. Doit garder le kit en sa possession avant, pendant et après le prélèvement, puis sceller immédiatement tous les éléments dans l'enveloppe de transport et les remettre directement à un service de messagerie.

Peuvent convenir (exemples): Un voisin, un collègue sans lien d'amitié étroit et sans conflit d'intérêts (p. ex., pas un supérieur impliqué dans un conflit), un notaire, un membre du personnel d'une clinique, tout autre adulte non apparenté qui respecte toutes les conditions ci-dessus. Non admis: Toute personne testée, tout membre de la famille, partenaires ou amis proches, toute personne absente lors du prélèvement.

Q6. Où le témoin impartial doit-il envoyer les échantillons?

Une fois le dossier complété, le témoin impartial doit retourner les échantillons par la poste ou par messagerie à :

ForceADN Inc.
1925 18th Ave NE, STE 115
Calgary AB T2E 7T8
Canada
1 800 830 6306
info@dnatest.ca

Si l'envoi est effectué depuis l'étranger, la déclaration suivante est requise :

Exempt human specimens (mouth swabs)
VALUE 1.00$CAD
HS code 302100010

Q7. Comment effectuer le paiement?

N'envoyez pas de paiement avec vos échantillons. Nous vous ferons parvenir une facture électronique par courriel après la réception des échantillons. Vous pourrez payer par Visa ou MasterCard. Le prix est le même que pour la commande d'une trousse et peut être consulté sur notre site web.

Q8. Acceptez-vous d'autres échantillons que des écouvillons?

N'envoyez pas d'échantillons spéciaux (p. ex., cheveux, sang, sperme, etc.). Ils ne sont pas acceptés pour un test légal à domicile. Si vous souhaitez utiliser des échantillons spéciaux, vous devez plutôt sélectionner un test privé (non admissible en cour).

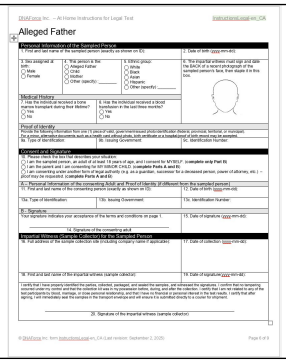
Q9. Délais : Quand le laboratoire doit-il recevoir nos échantillons?

Dans les 60 jours suivant le prélèvement. Expédiez sans délai

Q10. Erreurs courantes à éviter

a. Utiliser des sacs de plastique ou des écouvillons humides. Utilisez des enveloppes en papier et laissez sécher les écouvillons à l'air pendant 1 heure. N'utilisez pas de sacs de plastique, car l'humidité accumulée détruira l'ADN en peu de temps.
b. Toucher les embouts de coton ou contaminer les écouvillons.
c. Prendre les photos après le prélèvement ou oublier la signature et la date du témoin au dos des photos.
d. Oublier la signature du témoin à cheval sur le rabat scellé de l'enveloppe d'échantillon (la signature doit chevaucher le rabat et l'enveloppe).
e. Indiquer des dates qui ne concordent pas entre les formulaires, les photos et les enveloppes.
f. Expédier l'envoi à une autre adresse que celle de Calgary mentionnée précédemment.

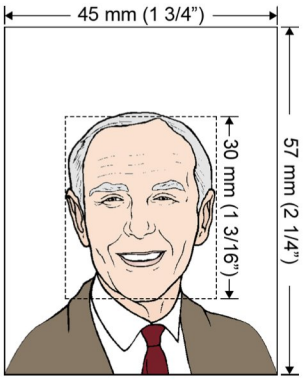
Q11. Comment préparer l'envoi

		
a. Placer les écouvillons de chaque participant dans sa propre petite enveloppe de papier, scellée et signée par le témoin impartial.	b. Joindre les formulaires complétés et signés pour chaque participant.	c. Placer tout le matériel dans une grande enveloppe d'expédition, la sceller, puis la retourner directement au laboratoire, par le témoin impartial.

Q12. Instructions pour la photo

Le père présumé et l'enfant doivent chacun fournir une photo.
La photo doit respecter toutes les exigences ci-dessous; sinon, elle sera refusée et une nouvelle photo sera exigée, ce qui retardera le traitement.
Exigences :

a. Photo prise il y a moins de 12 mois.
b. La photo ne doit pas être une photo d'une autre photo ni d'une pièce d'identité gouvernementale.
c. Aucune retouche ni altération.
d. Photo claire, nette et au point, sans ombres, éblouissement ni reflets de flash. Placez-vous à la lumière naturelle, à environ 0,5 m du fond pour éviter les ombres sur votre visage ou derrière vous.
e. Arrière-plan uni, de couleur pâle, sans texture ni motifs.
f. Vue de face montrant la tête et les épaules. Ne portez pas de chapeau ni de lunettes de soleil. Les yeux doivent être clairement visibles.
g. Les photos produites numériquement doivent être imprimées sur du papier photo de qualité.
h. Format de la photo: ne doit pas dépasser 45 mm × 57 mm (1 3/4 po × 2 1/4 po).
i. La hauteur de la tête dans la photo doit être d'au moins 30 mm (1 3/16 po).



Le témoin impartial doit signer et dater le verso de chaque photo.

Consentement, conditions générales et décharge – ForceADN Inc. (« ForceADN »)

A. RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT 1. Autorisation de test et de traitement : J'autorise ForceADN et ses laboratoires à recevoir, analyser et communiquer les résultats relatifs aux échantillons d'écouvillon buccal prélevés par moi-même (ou par un témoin impartial) ou à ceux de la personne nommée au présent formulaire. 2. Méthode de prélèvement et responsabilités : Le présent formulaire est réservé aux écouvillons buccaux. Le prélèvement est effectué par moi ou par un témoin impartial conformément aux instructions. Je suivrai toutes les instructions (notamment le séchage, le scellage, l'étiquetage, la garde et l'expédition) et j'accepte les risques ordinaires inhérents à l'auto-prélèvement. 3. Possibilité de résultats non concluants : Les résultats de laboratoire peuvent être impossibles à interpréter ou d'importance inconnue. 4. Échantillons inadéquats ou compromis : Si un échantillon est inadéquat, compromis ou non conforme (p. ex., écouvillons humides, sacs plastiques, scellés/signatures manquants), ForceADN n'est pas responsable de l'impossibilité d'émettre des résultats. Des échantillons additionnels peuvent être demandés; des frais de nouveau prélèvement ou de nouveau test peuvent s'appliquer. 5. Destinataires des résultats : J'autorise ForceADN à fournir une copie des résultats à chaque personne ayant soumis un échantillon pour ce test et à la ou aux personnes ayant acquitté les frais du test, sauf si la loi ou un tribunal/organisme compétent l'interdit. Pour un enfant mineur, j'autorise également ForceADN à communiquer le rapport à toute personne que ForceADN vérifie comme parent/tuteur légal de l'enfant, et je consens à la communication de mes renseignements personnels contenus dans le rapport à ce parent/tuteur légal vérifié, sauf si la loi ou un tribunal/organisme compétent l'interdit. Autrement, les résultats ne sont communiqués qu'avec un consentement écrit ou tel que requis/permis par la loi. 6. Pouvoir de consentir pour autrui : Si je signe pour un mineur, une personne juridiquement inapte ou une personne décédée nommée aux présentes, j'ai l'autorité légale de consentir à l'auto-prélèvement/au prélèvement par témoin et au test ADN pour cette personne; aucune ordonnance ni entente ne limite mon autorité; j'en assume l'entière responsabilité légale. ForceADN peut se fier au consentement d'un seul parent/tuteur et peut exiger des consentements supplémentaires ou refuser/annuler le test en cas de contestation d'autorité. J'indemniserai ForceADN de toute réclamation alléguant une absence d'autorité. 7. Exactitude des renseignements : Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et complets. 8. Chaîne de possession (trousse légale à domicile) : Je comprends qu'un témoin impartial doit vérifier les identités, observer ou effectuer le prélèvement, signer et dater sur le rabat scellé de chaque enveloppe et sur les photos, conserver la garde de tous les éléments et expédier directement le colis. Les personnes testées ne doivent pas manipuler le colis après le scellage. 9. Tiers et portée : Les tests peuvent être réalisés par des laboratoires tiers; les services de messagerie et le témoin impartial sont indépendants de ForceADN. ForceADN n'est pas présente lors du prélèvement et n'est pas responsable des actes ou omissions du témoin ou des participants.

B. CONDITIONS GÉNÉRALES 1. Participation volontaire : La participation est volontaire. 2. Absence de service médical : Le test ne pose pas de diagnostic et ne fournit pas d'information de santé. ForceADN n'exerce pas la médecine et ne donne pas de conseils médicaux. 3. Aucune garantie d'exactitude absolue : Le test n'est pas garanti exact à 100 %; un échec ou une erreur demeure possible, même dans les meilleurs laboratoires. 4. Conservation, contrôle de la qualité et recherche : Les échantillons et données connexes peuvent être conservés aux fins de conformité réglementaire et de contrôle de la qualité. Les échantillons peuvent être utilisés pour la recherche uniquement après retrait des identifiants personnels. 5. Confidentialité et vie privée; transmission électronique : Les résultats sont confidentiels dans la mesure permise par la loi et ne sont communiqués qu'avec consentement ou tel que requis/permis par la loi. Les renseignements personnels sont traités conformément aux lois applicables. Je consens à recevoir des communications et des résultats par voie électronique et je reconnais les risques inhérents de transmission hors du contrôle de ForceADN. 6. Admissibilité et chaîne de possession : Pour un usage devant un tribunal/une autorité, le respect des normes applicables et une chaîne de possession documentée sont requis. Pour une trousse légale à domicile, la chaîne de possession est établie par un témoin impartial indépendant qui vérifie l'identité, s'assure des scellés/signatures, maintient la garde et expédie directement. La décision d'admissibilité appartient exclusivement à l'autorité ou au tribunal saisi. 7. Échantillons non autorisés ou inappropriés : Vous déclarez avoir le droit légal de soumettre chaque échantillon. ForceADN peut refuser ou annuler un test si un échantillon ou un témoin est non autorisé ou non indépendant, si des éléments paraissent substitués/compromis ou si la garde est rompue, et peut aviser les autorités lorsque la loi l'exige. 8. Délais : ForceADN déploiera des efforts raisonnables pour remettre les rapports dans un délai raisonnable et n'est pas responsable des retards. Les échantillons devraient parvenir dans les 60 jours suivant le prélèvement; les arrivées tardives peuvent nécessiter un nouveau prélèvement. 9. Absence de conseils juridiques : Pour toute question ou utilisation de nature juridique, consultez votre propre conseiller juridique. 10. Paiement et frais : Le test peut être retardé jusqu'au paiement; les résultats ne sont remis qu'après paiement intégral. Les dépôts/paiements partiels ne sont pas remboursables sauf si la loi l'exige. L'initiateur du test est principalement responsable; toutes les personnes testées sont solidairement responsables. Vous paierez les frais de recouvrement et honoraires juridiques raisonnables. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les nouveaux prélèvements/nouveaux tests, rapports supplémentaires, expédition/messagerie ou absences/annulations tardives. 11. Témoignage et production de dossiers sur ordonnance (remboursement) : Si ForceADN (y compris ses employés/contractants) doit produire des dossiers, fournir des affidavits, se préparer et/ou comparaître pour témoigner en raison d'une assignation, ordonnance, demande réglementaire/policière ou procédure similaire liée à votre test, vos échantillons, votre rapport ou la chaîne de possession, vous convenez de rembourser : comparution/témoignage 2 000 $ par jour civil (ou fraction); préparation/gestion des dossiers 400 $/h; déplacements et attentes accessoires 300 $/h; débours au coût. Les indemnités statutaires de témoin seront créditées. Les factures sont émises après exécution; paiement dans les 15 jours; intérêt de 2 % par mois (26,82 % par an) ou le maximum légal sur les soldes en souffrance. L'initiateur du test et toutes les personnes testées sont solidairement responsables.

C. DÉCHARGE, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION 1. Aucune garantie : Dans toute la mesure permise par la loi applicable, ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires ne font aucune déclaration et déclinent toute garantie et condition, expresses ou implicites, notamment quant à l'exactitude, la ponctualité, la complétude, la non-contrefaçon, la qualité satisfaisante, la qualité marchande ou l'aptitude à un usage particulier, ainsi que celles découlant d'une loi, des usages du commerce ou des relations d'affaires. 2. Aucune responsabilité pour erreurs/omissions : ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires n'assument aucune responsabilité envers vous ou un tiers pour les conséquences de toute erreur ou omission. 3. Votre responsabilité et indemnisation : Vous convenez que l'utilisation de tout rapport se fait à vos seuls risques et vous acceptez d'indemniser, de défendre et de tenir indemnes ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires à l'égard de toute perte, réclamation, demande, dépense (y compris honoraires juridiques raisonnables) ou responsabilité de quelque nature que ce soit alléguée, subie ou encourue par des tiers et découlant de votre utilisation du rapport, du prélèvement des échantillons, des procédures de test ou des résultats, y compris toute allégation selon laquelle vous n'aviez pas l'autorité légale de soumettre les échantillons. 4. Exclusion de dommages : Dans toute la mesure permise par la loi, ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires ne sont responsables d'aucun dommage indirect, consécutif, accessoire, spécial, exemplaire ou punitif, ni de toute perte d'usage, de données ou de profits, que ce soit en responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, même s'ils étaient prévisibles ou si la possibilité avait été signalée. 5. Plafond de responsabilité : Si la responsabilité de ForceADN est néanmoins engagée, le montant total sera limité à la somme que vous avez payée à ForceADN pour le test en cause. 6. Clause de sauvegarde : Aucune disposition du présent article n'exclut ni ne limite une responsabilité dans la mesure où une telle exclusion ou limitation est interdite par la loi applicable.

D. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE Le présent accord est régi par les lois de la province de l'Alberta et les lois fédérales du Canada applicables. Vous et ForceADN vous en remettez à la compétence exclusive des tribunaux de l'Alberta.

E. QUESTIONS, PLAINTES ET AVIS Pour toute question, préoccupation ou réclamation concernant le processus de test ou les résultats, vous devez communiquer par écrit avec ForceADN dans les 30 jours suivant la date du rapport. Les plaintes ou réclamations reçues après 30 jours suivant la réception du rapport seront réputées prescrites, dans la mesure permise par la loi.

F. DISPOSITIONS DIVERSES 1. Intégralité; modifications : Les présentes conditions, avec le bon de commande/formulaire de consentement signé, constituent l'intégralité de l'entente relative au test et aux résultats et ne peuvent être modifiées que par écrit signé par ForceADN. 2. Dissociabilité : Si une disposition est jugée invalide, le reste demeure exécutoire. 3. Aucune renonciation : Le défaut d'exercer un droit n'emporte pas renonciation. 4. Cession : Vous ne pouvez céder la présente entente sans le consentement écrit préalable de ForceADN. 5. Intertitres : Les intertitres sont fournis pour commodité et n'affectent pas l'interprétation. 6. Langue : Seule la version linguistique du présent accord signée par le client est contraignante. Si les versions française et anglaise sont toutes deux signées, elles lient les parties; en cas d'écart, la version signée par le client prévaut.

Père présumé

Renseignements personnels du père présumé

1. Prénom et nom de famille (exactement comme sur la pièce d'identité) :	2. Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
3. Groupe ethnique : ○ Blanc ○ Noir ○ Asiatique ○ Hispanique ○ Autre (préciser) :	4. Le témoin impartial doit signer et dater le verso d'une photographie récente du visage de la personne échantillonnée, puis l'agrafer dans cet encadré.

Historique médical

5. La personne a-t-elle reçu une greffe de moelle osseuse au cours de sa vie? ○ Oui ○ Non	6. La personne a-t-elle reçu une transfusion sanguine au cours des trois derniers mois? ○ Oui ○ Non

Preuve d'identité

Fournir les renseignements d'une (1) pièce d'identité officielle avec photo délivrée par un gouvernement (fédéral, provincial, territorial ou municipal). Pour un mineur, des documents alternatifs comme une carte santé sans photo, un certificat de naissance ou une attestation/hôpital de naissance peuvent être acceptés.

7a. Type de pièce d'identité :	7b. Autorité émettrice :	7c. Numéro d'identification :

Consentement et signature

8. Cochez la case qui décrit votre situation :
○ Je suis la personne échantillonnée, âgée d'au moins 18 ans, et je consens POUR MOI-MÊME. (**remplir uniquement la Partie B**)
○ Je suis le parent et je consens POUR MON ENFANT MINEUR. (**remplir les Parties A et B**)
○ Je consens en vertu d'un autre pouvoir légal (p. ex. tuteur, représentant d'une personne décédée, procuration, etc.) — une preuve peut être exigée. (**remplir les Parties A et B**)

A — Renseignements sur l'adulte consentant et preuve d'identité (s'il est différent de la personne échantillonnée)

9. Prénom et nom de l'adulte consentant (exactement comme sur la pièce d'identité) :		10. Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
11a. Type de pièce d'identité :	11b. Autorité émettrice :	11c. Numéro d'identification :

B - Signature

Votre signature indique votre acceptation des modalités figurant à la page précédente. _____ 12. Signature de l'adulte consentant	13. Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Témoin impartial (préleveur) pour la personne échantillonnée

14. Adresse complète du lieu de prélèvement (incluant le nom de l'entreprise, s'il y a lieu) :	15. Date du prélèvement (aaaa-mm-jj) :
16. Prénom et nom du témoin impartial (préleveur) :	17. Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Je certifie avoir correctement identifié les parties, prélevé, emballé et scellé les échantillons, et avoir été témoin des signatures. Je confirme qu'aucune altération n'a eu lieu sous mon contrôle et que la trousse de prélèvement est demeurée en ma possession avant, pendant et après le prélèvement. Je certifie n'avoir aucun lien de parenté (sanguin ou par mariage) ni relation personnelle étroite avec les participants au test et ne détenir aucun intérêt financier ou personnel dans les résultats. Je certifie qu'après signature, je scellerai immédiatement les échantillons dans l'enveloppe de transport et veillerai à leur remise directe à un service de messagerie pour l'expédition.

18. Signature du témoin impartial (préleveur) :

Père présumé

Où devons-nous envoyer vos résultats?

- Une adresse de courriel est exigée pour tous les clients. Il s’agit de notre méthode standard et la plus rapide pour transmettre les résultats.

Adresse de courriel pour les résultats
19. Courriel

- Des copies papier peuvent être postées pour des frais supplémentaires de 20 $ + taxes.
 - Le service postal est optionnel et ne remplace pas l’envoi par courriel; tous les clients recevront une copie électronique.
 - Prévoir un délai additionnel de 2 à 3 semaines pour la réception des rapports envoyés par la poste.

Adresse postale			
20a. Destinataire (prénom et nom) :			
20b. Rue / Lieu / Case postale :			20c. App./Unité :
20d. Ville :	20e. Province/Territoire :	20f. Pays :	20g. Code postal :

Numéros de téléphone			
21a. Numéro de téléphone (jour) :	Poste	21b. Numéro de téléphone (soir) :	Poste

Consentement, conditions générales et décharge – ForceADN Inc. (« ForceADN »)

A. RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT 1. Autorisation de test et de traitement : J'autorise ForceADN et ses laboratoires à recevoir, analyser et communiquer les résultats relatifs aux échantillons d'écouvillon buccal prélevés par moi-même (ou par un témoin impartial) ou à ceux de la personne nommée au présent formulaire. 2. Méthode de prélèvement et responsabilités : Le présent formulaire est réservé aux écouvillons buccaux. Le prélèvement est effectué par moi ou par un témoin impartial conformément aux instructions. Je suivrai toutes les instructions (notamment le séchage, le scellage, l'étiquetage, la garde et l'expédition) et j'accepte les risques ordinaires inhérents à l'auto-prélèvement. 3. Possibilité de résultats non concluants : Les résultats de laboratoire peuvent être impossibles à interpréter ou d'importance inconnue. 4. Échantillons inadéquats ou compromis : Si un échantillon est inadéquat, compromis ou non conforme (p. ex., écouvillons humides, sacs plastiques, scellés/signatures manquants), ForceADN n'est pas responsable de l'impossibilité d'émettre des résultats. Des échantillons additionnels peuvent être demandés; des frais de nouveau prélèvement ou de nouveau test peuvent s'appliquer. 5. Destinataires des résultats : ForceADN peut fournir une copie des résultats à chaque personne ayant soumis un échantillon pour ce test et au payeur, sauf si la loi ou une ordonnance l'interdit. Autrement, les résultats ne sont communiqués qu'avec un consentement écrit ou tel que requis/permis par la loi. 6. Pouvoir de consentir pour autrui : Si je signe pour un mineur, une personne juridiquement inapte ou une personne décédée nommée aux présentes, j'ai l'autorité légale de consentir à l'auto-prélèvement/au prélèvement par témoin et au test ADN pour cette personne; aucune ordonnance ni entente ne limite mon autorité; j'en assume l'entière responsabilité légale. ForceADN peut se fier au consentement d'un seul parent/tuteur et peut exiger des consentements supplémentaires ou refuser/annuler le test en cas de contestation d'autorité. J'indemniserai ForceADN de toute réclamation alléguant une absence d'autorité. 7. Exactitude des renseignements : Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et complets. 8. Chaîne de possession (trousse légale à domicile) : Je comprends qu'un témoin impartial doit vérifier les identités, observer ou effectuer le prélèvement, signer et dater sur le rabat scellé de chaque enveloppe et sur les photos, conserver la garde de tous les éléments et expédier directement le colis. Les personnes testées ne doivent pas manipuler le colis après le scellage. 9. Tiers et portée : Les tests peuvent être réalisés par des laboratoires tiers; les services de messagerie et le témoin impartial sont indépendants de ForceADN. ForceADN n'est pas présente lors du prélèvement et n'est pas responsable des actes ou omissions du témoin ou des participants.

B. CONDITIONS GÉNÉRALES 1. Participation volontaire : La participation est volontaire. 2. Absence de service médical : Le test ne pose pas de diagnostic et ne fournit pas d'information de santé. ForceADN n'exerce pas la médecine et ne donne pas de conseils médicaux. 3. Aucune garantie d'exactitude absolue : Le test n'est pas garanti exact à 100 %; un échec ou une erreur demeure possible, même dans les meilleurs laboratoires. 4. Conservation, contrôle de la qualité et recherche : Les échantillons et données connexes peuvent être conservés aux fins de conformité réglementaire et de contrôle de la qualité. Les échantillons peuvent être utilisés pour la recherche uniquement après retrait des identifiants personnels. 5. Confidentialité et vie privée; transmission électronique : Les résultats sont confidentiels dans la mesure permise par la loi et ne sont communiqués qu'avec consentement ou tel que requis/permis par la loi. Les renseignements personnels sont traités conformément aux lois applicables. Je consens à recevoir des communications et des résultats par voie électronique et je reconnais les risques inhérents de transmission hors du contrôle de ForceADN. 6. Admissibilité et chaîne de possession : Pour un usage devant un tribunal/une autorité, le respect des normes applicables et une chaîne de possession documentée sont requis. Pour une trousse légale à domicile, la chaîne de possession est établie par un témoin impartial indépendant qui vérifie l'identité, s'assure des scellés/signatures, maintient la garde et expédie directement. La décision d'admissibilité appartient exclusivement à l'autorité ou au tribunal saisi. 7. Échantillons non autorisés ou inappropriés : Vous déclarez avoir le droit légal de soumettre chaque échantillon. ForceADN peut refuser ou annuler un test si un échantillon ou un témoin est non autorisé ou non indépendant, si des éléments paraissent substitués/compromis ou si la garde est rompue, et peut aviser les autorités lorsque la loi l'exige. 8. Délais : ForceADN déploiera des efforts raisonnables pour remettre les rapports dans un délai raisonnable et n'est pas responsable des retards. Les échantillons devraient parvenir dans les 60 jours suivant le prélèvement; les arrivées tardives peuvent nécessiter un nouveau prélèvement. 9. Absence de conseils juridiques : Pour toute question ou utilisation de nature juridique, consultez votre propre conseiller juridique. 10. Paiement et frais : Le test peut être retardé jusqu'au paiement; les résultats ne sont remis qu'après paiement intégral. Les dépôts/paiements partiels ne sont pas remboursables sauf si la loi l'exige. L'initiateur du test est principalement responsable; toutes les personnes testées sont solidairement responsables. Vous paierez les frais de recouvrement et honoraires juridiques raisonnables. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les nouveaux prélèvements/nouveaux tests, rapports supplémentaires, expédition/messagerie ou absences/annulations tardives. 11. Témoignage et production de dossiers sur ordonnance (remboursement) : Si ForceADN (y compris ses employés/contractants) doit produire des dossiers, fournir des affidavits, se préparer et/ou comparaître pour témoigner en raison d'une assignation, ordonnance, demande réglementaire/policière ou procédure similaire liée à votre test, vos échantillons, votre rapport ou la chaîne de possession, vous convenez de rembourser : comparution/témoignage 2 000 $ par jour civil (ou fraction); préparation/gestion des dossiers 400 $/h; déplacements et attentes accessoires 300 $/h; débours au coût. Les indemnités statutaires de témoin seront créditées. Les factures sont émises après exécution; paiement dans les 15 jours; intérêt de 2 % par mois (26,82 % par an) ou le maximum légal sur les soldes en souffrance. L'initiateur du test et toutes les personnes testées sont solidairement responsables.

C. DÉCHARGE, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION 1. Aucune garantie : Dans toute la mesure permise par la loi applicable, ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires ne font aucune déclaration et déclinent toute garantie et condition, expresses ou implicites, notamment quant à l'exactitude, la ponctualité, la complétude, la non-contrefaçon, la qualité satisfaisante, la qualité marchande ou l'aptitude à un usage particulier, ainsi que celles découlant d'une loi, des usages du commerce ou des relations d'affaires. 2. Aucune responsabilité pour erreurs/omissions : ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires n'assument aucune responsabilité envers vous ou un tiers pour les conséquences de toute erreur ou omission. 3. Votre responsabilité et indemnisation : Vous convenez que l'utilisation de tout rapport se fait à vos seuls risques et vous acceptez d'indemniser, de défendre et de tenir indemnes ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires à l'égard de toute perte, réclamation, demande, dépense (y compris honoraires juridiques raisonnables) ou responsabilité de quelque nature que ce soit alléguée, subie ou encourue par des tiers et découlant de votre utilisation du rapport, du prélèvement des échantillons, des procédures de test ou des résultats, y compris toute allégation selon laquelle vous n'aviez pas l'autorité légale de soumettre les échantillons. 4. Exclusion de dommages : Dans toute la mesure permise par la loi, ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires ne sont responsables d'aucun dommage indirect, consécutif, accessoire, spécial, exemplaire ou punitif, ni de toute perte d'usage, de données ou de profits, que ce soit en responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, même s'ils étaient prévisibles ou si la possibilité avait été signalée. 5. Plafond de responsabilité : Si la responsabilité de ForceADN est néanmoins engagée, le montant total sera limité à la somme que vous avez payée à ForceADN pour le test en cause. 6. Clause de sauvegarde : Aucune disposition du présent article n'exclut ni ne limite une responsabilité dans la mesure où une telle exclusion ou limitation est interdite par la loi applicable.

D. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE Le présent accord est régi par les lois de la province de l'Alberta et les lois fédérales du Canada applicables. Vous et ForceADN vous en remettez à la compétence exclusive des tribunaux de l'Alberta.

E. QUESTIONS, PLAINTES ET AVIS Pour toute question, préoccupation ou réclamation concernant le processus de test ou les résultats, vous devez communiquer par écrit avec ForceADN dans les 30 jours suivant la date du rapport. Les plaintes ou réclamations reçues après 30 jours suivant la réception du rapport seront réputées prescrites, dans la mesure permise par la loi.

F. DISPOSITIONS DIVERSES 1. Intégralité; modifications : Les présentes conditions, avec le bon de commande/formulaire de consentement signé, constituent l'intégralité de l'entente relative au test et aux résultats et ne peuvent être modifiées que par écrit signé par ForceADN. 2. Dissociabilité : Si une disposition est jugée invalide, le reste demeure exécutoire. 3. Aucune renonciation : Le défaut d'exercer un droit n'emporte pas renonciation. 4. Cession : Vous ne pouvez céder la présente entente sans le consentement écrit préalable de ForceADN. 5. Intertitres : Les intertitres sont fournis pour commodité et n'affectent pas l'interprétation. 6. Langue : Seule la version linguistique du présent accord signée par le client est contraignante. Si les versions française et anglaise sont toutes deux signées, elles lient les parties; en cas d'écart, la version signée par le client prévaut.

Enfant (if testing more than 1 child, print additional copies as required)

Renseignements personnels de l'enfant

1. Prénom et nom de famille (exactement comme sur la pièce d'identité) :		2. Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
3. Sexe assigné à la naissance : ○ Masculin ○ Féminin	4. Groupe ethnique : ○ Blanc ○ Noir ○ Asiatique ○ Hispanique ○ Autre (précisez) :_____	5. Le témoin impartial doit signer et dater le verso d'une photographie récente du visage de la personne échantillonnée, puis l'agrafer dans cet encadré.

Historique médical

6. La personne a-t-elle reçu une greffe de moelle osseuse au cours de sa vie? ○ Oui ○ Non	7. La personne a-t-elle reçu une transfusion sanguine au cours des trois derniers mois? ○ Oui ○ Non	

Preuve d'identité

Fournir les renseignements d'une (1) pièce d'identité officielle avec photo délivrée par un gouvernement (fédéral, provincial, territorial ou municipal). Pour un mineur, des documents alternatifs comme une carte santé sans photo, un certificat de naissance ou une attestation/hôpital de naissance peuvent être acceptés.

8a. Type de pièce d'identité :	8b. Autorité émettrice :	8c. Numéro d'identification :

Consentement et signature

9. Cochez la case qui décrit votre situation :
○ Je suis la personne échantillonnée, âgée d'au moins 18 ans, et je consens POUR MOI-MÊME. (**remplir uniquement la Partie B**)
○ Je suis le parent et je consens POUR MON ENFANT MINEUR. (**remplir les Parties A et B**)
○ Je consens en vertu d'un autre pouvoir légal (p. ex. tuteur, représentant d'une personne décédée, procuration, etc.) — une preuve peut être exigée. (**remplir les Parties A et B**)

A — Renseignements sur l'adulte consentant et preuve d'identité (s'il est différent de la personne échantillonnée)

10. Prénom et nom de l'adulte consentant (exactement comme sur la pièce d'identité) :		11. Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
12a. Type de pièce d'identité :	12b. Autorité émettrice :	12c. Numéro d'identification :

B - Signature

Votre signature indique votre acceptation des modalités figurant à la page précédente. _____ 13. Signature de l'adulte consentant	14. Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Témoin impartial (préleveur) pour la personne échantillonnée

15. Adresse complète du lieu de prélèvement (incluant le nom de l'entreprise, s'il y a lieu) :	16. Date du prélèvement (aaaa-mm-jj) :
17. Prénom et nom du témoin impartial (préleveur) :	18. Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Je certifie avoir correctement identifié les parties, prélevé, emballé et scellé les échantillons, et avoir été témoin des signatures. Je confirme qu'aucune altération n'a eu lieu sous mon contrôle et que la trousse de prélèvement est demeurée en ma possession avant, pendant et après le prélèvement. Je certifie n'avoir aucun lien de parenté (sanguin ou par mariage) ni relation personnelle étroite avec les participants au test et ne détenir aucun intérêt financier ou personnel dans les résultats. Je certifie qu'après signature, je scellerai immédiatement les échantillons dans l'enveloppe de transport et veillerai à leur remise directe à un service de messagerie pour l'expédition.

19. Signature du témoin impartial (préleveur)

Enfant

Où devons-nous envoyer vos résultats?

- Une adresse de courriel est exigée pour tous les clients. Il s’agit de notre méthode standard et la plus rapide pour transmettre les résultats.

Adresse de courriel pour les résultats
19. Courriel

- Des copies papier peuvent être postées pour des frais supplémentaires de 20 $ + taxes.
 - Le service postal est optionnel et ne remplace pas l’envoi par courriel; tous les clients recevront une copie électronique.
 - Prévoir un délai additionnel de 2 à 3 semaines pour la réception des rapports envoyés par la poste.

Adresse postale			
20a. Destinataire (prénom et nom) :			
20b. Rue / Lieu / Case postale :			20c. App./Unité :
20d. Ville :	20e. Province/Territoire :	20f. Pays :	20g. Code postal :

Numéros de téléphone			
21a. Numéro de téléphone (jour) :	Poste	21b. Numéro de téléphone (soir) :	Poste